

Mairie d'Asprières



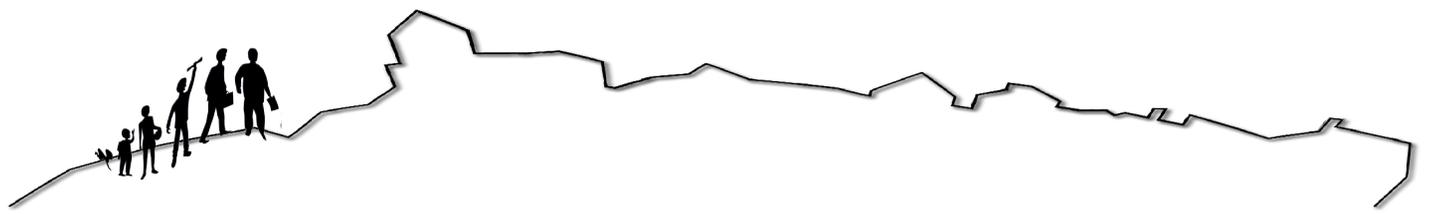
L'ECHO DU CAZAL

Le journal de votre commune

SOMMAIRE

Vie communale	page 1 - 2
Informations diverses	page 3
Nos amis les bêtes	page 3

E
T
E
2
0
2
4



VIE COMMUNALE

Le personnel communal

Au revoir Mme DELSOL



Mme Delsol est partie vers de nouveaux horizons professionnels. Et même si son grand sens relationnel manquera à nos administrés, Nous lui souhaitons une bonne continuation et la remercions pour ses bons services.

Bonjour Mme OBERLÉ



Amoureuse de notre département et de sa qualité de vie, Mme Oberlé assumera comme Mme Delsol, plus spécifiquement les parties ; État Civil, RH et Urbanisme, ainsi que l'Agence Postale et la Bibliothèque, en alternance avec sa collègue Mme Klein, spécialisée en gestion financière et assainissement.

Bienvenue donc, à Mme Oberlé Guylaine au service des administrés de la commune, après 20 ans au service de la commune de Fleury d'Aude. Nous lui souhaitons bonne adaptation en notre commune rurale Aveyronnaise.

L'épicerie

Suite à l'arrêt de l'activité tenue par Mme Laurandea, la commune réfléchit activement à la recherche de solutions pour permettre le retour dans la commune de ce service de proximité. Nous nous tenons à votre disposition et sommes ouverts à toutes propositions constructives.

L'adressage

Le projet suit son cours. Nous nous attelons à nommer les voies.

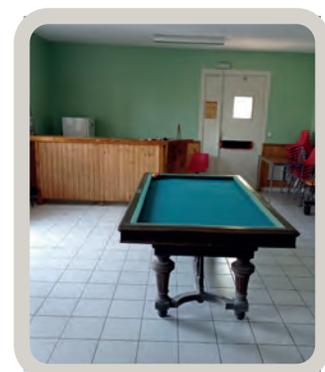
Pensez à me télécharger

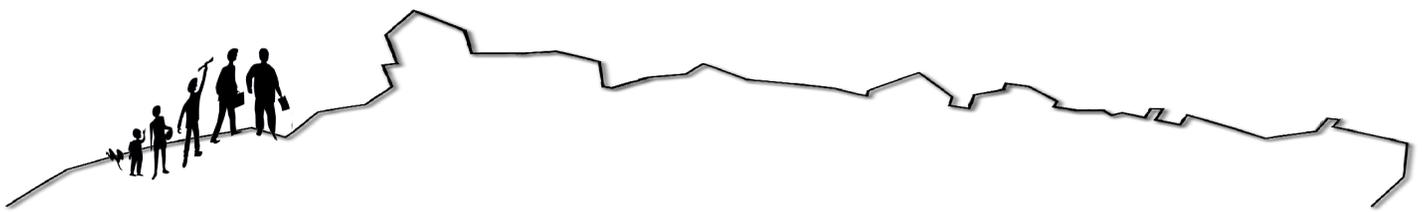


La salle des jeunes

Un généreux donateur Aspriérois a permis d'équiper la salle de nos jeunes de ce superbe billard, dont nos jeunes profitent avec grand plaisir.

Nous le remercions encore vivement.



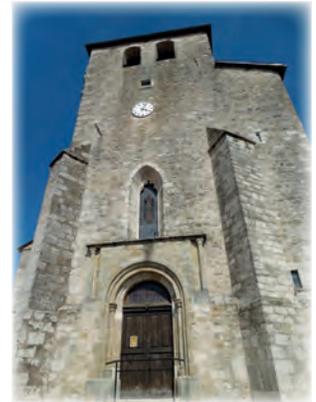


La journée du Patrimoine



Dans le cadre de la journée du Patrimoine, l'église d'Asprières sera ouverte au public

le dimanche 22 septembre 2024 10h à 12h.



Cinétoile à Asprières

Le mardi 6 août 2024 se sont déroulées la visite guidée du village ainsi qu'une projection cinématographique en plein air, organisées par L'Astolabe Grand-Figeac et la commune d'Asprières. Le Comité des Fêtes a, quant à lui, proposé la buvette et la restauration.



**Pour une première...
cette soirée a été un franc succès !**



Visite guidée de notre village.
Photo: J.P Boyer

Urbanisme

L'installation d'une clôture demande le respect des règles d'urbanisme de votre commune ainsi que des règles d'implantation liés aux limites de terrain voisin et au domaine public.

C'est pourquoi, nous vous rappelons que pour toute création de clôture en bord de voirie, il convient de demander en mairie un arrêté d'alignement individuel.





INFORMATIONS DIVERSES

Sacré Charlemagne !

La rentrée Scolaire 2024-2025

Après 1 an de préparation de la nouvelle organisation du regroupement pédagogique Intercommunal (RPI), les équipes enseignantes et communales sont prêtes à accueillir les enfants.

Les élèves de Maternelle et du CP rejoignent l'école de Lieucamp.

Les élèves du CE1 au CM2 feront leur rentrée à l'école d'Asprières.



Maternelle
CP



Du CE1
Au CM2

NOS AMIS LES BÊTES

Z'avez pas vu Mirza ?

Mirza est un chien sympa, mais sans sa laisse et son maître...

Il est considéré comme chien errant.

Comme le rappelle l'arrêté n° 030/2024, «tout chien errant peut être saisi et mis en fourrière intercommunale» et être sanctionné par :

Des contraventions de 1ère classe (38€ au plus)

Des contraventions de 3ème classe (450€ au plus).



Même si, y marcher du pied gauche porte bonheur...

Nous tenons à rappeler aux propriétaires de chien que des «sac à crottes» sont disponibles dans le village.

Les dérives étant toujours plus nombreuses et comme le stipule l'arrêté municipal n°031/2024, la Mairie se réserve le droit de sanctionner les contrevenants.

Pour rappel, la contravention peut aller de 135 à 750€.

